

FEDERCHIMICA
CONFINDUSTRIA



AISPEC

MBP Gruppo produttori membrane bitume polimero

FICHE D'INFORMATION

Membrane bitume polymère imperméabilisante en rouleaux

Edition février 2006



FICHE D'INFORMATION

Introduction

Selon les termes du D.Lgs. 14 mars 2003 n. 65, portant "classification et réglementation de l'emballage et de l'étiquetage des préparations dangereuses en application des directives émanant du Conseil et de la Commission des Communautés Européennes ", le produit considéré n'est pas soumis à l'obligation de rédaction de la fiche des données de sécurité car il s'agit d'un produit manufacturé et, comme tel, ne rentre pas dans le domaine d'application de la norme qui, à ce propos, réglemente uniquement les préparations dangereuses.

On considère toutefois qu'il est opportun de fournir les informations ci-après, afin d'en permettre un usage correct, en utilisant pour cela le schéma en seize points – dont au D.M. 7 septembre 2002 – tout en laissant sans commentaires les paragraphes qui ne sont de toute évidence pas applicables à la marchandise en objet.

1. ELEMENTS IDENTIFIANTS DU PRODUIT MANUFACTURE ET DE LA SOCIETE /ENTREPRISE PRODUCTRICE

- 1.1 Nom du produit : **Membrane bitume polymère imperméabilisante en rouleaux**
- 1.2 Fabricant: INDEX SPA
- 1.2.1 Usine : Via G. Rossini 22, 37060 Castel d'Azzano Verona
- 1.3 En cas d'urgence téléphoner au n. 045-8546201

2. INFORMATION RELATIVE AUX INGREDIENTS

Aucune substance dangereuse n'est présente, selon les termes de la Directive 67/548/CE et adaptations successives.

3. INDICATIONS DES DANGERS

Non applicable.

4. MESURES DE PREMIER SECOURS

En cas d'inhalation anormale des vapeurs en phase de chauffage à la flamme, plus particulièrement dans des endroits confinés, éloigner la victime du lieu de travail, lui faire respirer de l'air frais et consulter un médecin.

En cas de contact avec la peau du matériau fondu, mouiller longtemps avec de l'eau fraîche, ne pas essayer d'enlever le matériau de la peau, ne pas utiliser de solvants pour l'éliminer, enlever les vêtements contaminés si ces derniers ne sont pas collés à la peau et consulter un médecin.

En cas de contact avec les yeux du matériau fondu, mouiller immédiatement et abondamment avec de l'eau fraîche pendant au moins 15 minutes, ne pas tenter d'enlever des yeux les particules de substance et pratiquer une visite spécialisée. En cas d'irritation due aux fumées, mouiller abondamment avec de l'eau fraîche.

En cas d'ingestion contacter immédiatement un médecin.

5. MESURES ANTI-INCENDIE

En cas d'incendie, intervenir avec de l'eau nébulisée, de l'anhydride carbonique, des poudres chimiques, des mousses anti-incendie, ne pas utiliser de jets d'eau.

Utiliser des masques avec filtre type UP (pour protection universelle combinée pour fumées et gaz d'incendie CO₂ compris).

6. MESURES EN CAS DE FUITE ACCIDENTELLE

Non applicable.

7. STOCKAGE ET POSE

7.1 Stockage

Conservier les rouleaux en position verticale, à l'abri du soleil (températures comprises entre 0°C et 40°C), éloignés de toutes sources de chaleurs et installations électriques. Aucune mesure spécifique n'est nécessaire pour éviter l'accumulation d'électricité statique. Garder à disposition des moyens d'extinction adaptés.



MBP Gruppo produttori membrane bitume polimero

7.2 Pose

Utiliser les vêtements de protection appropriés (cf chap. 8).

Eviter la pose dans des locaux fermés et/ou sans ventilation adéquate (cf. chap. 8).

Respecter les normes d'hygiène et de sécurité prévues par la législation du travail en vigueur.

Garder à disposition des moyens d'extinction appropriés.

Durant la pose, le matériau fondu peut provoquer des brûlures.

L'utilisation de la flamme libre, laissée sans surveillance, peut constituer un danger d'incendie.

En cas de pose à la flamme ou à air chaud pour les membranes avec face (s) recouverte(s) d'un film thermofusible, la température correcte de chauffage est signalée par la rétraction complète de ce dernier tandis que pour les surfaces talquées ou sablées, le noircissement et l'apparition d'une surface brillante signale un chauffage suffisant pour l'adhérence des surfaces. La procédure correcte de pose est signalée par l'écoulement d'un filet de mélange fondu le long de la ligne de juxtaposition. Le filet de mélange fondu ne doit pas être supérieur à 1÷2 cm.

Il convient d'éviter d'ultérieurs jointoiments car ils sont dommageables pour le mélange et pour l'armature, de plus ils produisent inutilement des émissions de vapeurs. Durant la pose, la flamme doit restée de couleur bleue, les éventuelles colorations rougeâtres révèlent un chauffage excessif, à éviter.

En cas de pose avec du bitume fondu l'utilisation d'un thermomètre permet de contrôler la température de la chaudière dans laquelle ce dernier est fondu.

8. CONTROLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

8.1 Dispositifs de protection individuels conseillés

- Protection des mains: utiliser des gants de protection appropriés.
- Protection des yeux: lunettes et écrans faciaux de sécurité.
- Protection de la peau: utiliser des vêtements de protection adaptés.

8.2 L'application de ce produit en intérieurs doit être effectuée dans des locaux équipés d'installation adéquate d'aspiration des vapeurs générées durant les opérations de pose à la flamme.

En cas de lieux confinés avec une ventilation insuffisante, utiliser une protection respiratoire individuelle constituée d'un masque avec filtre type AP (pour la protection contre les vapeurs organiques, les poussières et les fumées, la peinture par vaporisation, degré de protection P3).

Limites d'exposition : TLV/TWA = 0,5 mg/m³ de particules en suspension inhalables extractibles avec du benzène (fumées d'asphalte) A4.

8.3 Se laver les mains avant les pauses et à la fin du travail.

Conserver les vêtements de travail dans un lieu séparé.

9. PROPRIETES CHIMIQUES ET PHYSIQUES

- Aspect: membrane en rouleaux
- Odeur : légère, de bitume
- pH: non applicable
- Point / Intervalle d'ébullition : > +470°C environ (bitume)
- Point/intervalle de fusion : > +100°C
- Point d'inflammabilité: > +230°C ca. (bitume)
- Inflammabilité (solides, gaz): pouvoir calorifique 9.000 kcal/kg ca.
- Auto-inflammabilité: > +485°C environ (bitume)
- Propriétés explosives : NON
- Propriétés comburantes : NON
- Pression de vapeur : non applicable
- Densité: 1÷1,5 kg/dm³
- Solubilité: Hydrosolubilité NON
Liposolubilité OUI (solvants organiques ; huiles)



MBP Gruppo produttori membrane bitume polimero

10. STABILITE ET REACTIVITE

Non applicable.

11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

Le produit est à base de bitume et polymères thermoplastiques. Il ne contient ni goudron ni amiante.

Tel quel il ne présente aucun type de danger.

A l'état fondu, le compound ou le bitume apporté, peuvent provoquer des brûlures.

En cas d'utilisation impropre durant les opérations de pose sur place sans observer les mesures préventives indiquées aux points 7 et 8, des symptômes d'irritation des yeux, des voies respiratoires et de la peau peuvent survenir, ainsi que des effets de sensibilisation avec risque de dermatites et conjonctivites.

Les personnels chargés d'utiliser le produit doivent passer une visite médicale de contrôle, comme prévu dans le D.Lgs 25/2002.

Les opérations de pose d'imperméabilisation de surfaces par application de gaine bitumineuse à la flamme entraînent une faible dispersion d'hydrocarbures aromatiques polycycliques (HAP) dans l'air. Les données de concentration environnementale des HAP sont en moyenne inférieures jusqu'à 3 ordres de grandeur par rapport aux limites d'exposition des personnels établies ou recommandées par les associations et agence pour la protection de la santé sur les lieux de travail. Les niveaux environnementaux mesurés ne dépassent pas les concentrations environnementales de fond mesurés dans les zones urbaines (Bertazzi P.A., Foà V., Fustinoni S. "*Exposition professionnelle aux hydrocarbures polycycliques aromatiques durant l'application bitumineuse*", Université des Etudes de Milan, Département de Médecine du Travail, Milan, 2005).

12. INFORMATIONS ECOLOGIQUES

Utiliser selon les bonnes pratiques dans le travail en évitant de répandre le produit dans l'environnement.

13. MESURES CONCERNANT L'ELIMINATION

Le produit est considéré comme déchet non dangereux selon les termes du D.Lgs. 5 février 1997 n. 22 et modifications successives.

Ne pas jeter le produit mais le remettre à une décharge autorisée.

14. INFORMATIONS CONCERNANT LE TRANSPORT

Non dangereux pour le transport.

15. INFORMATIONS CONCERNANT LA REGLEMENTATION

UE: Directive 67/548/CEE – 27/06/1967, 1999/45/CE – 31/05/1999, 91/155/CEE – 05/03/1991, et modifications et adaptations successives.

Italie: D.Lgs. 14/03/2003 n. 65, DPR 27/04/1955 n. 547, DPR 19/03/1956 n. 303, DPR 09/06/1975 n. 482, D.Lgs. 05/02/1997 n. 22, DPR 13/04/1994 n. 336, D.Lgs. 19/09/1994 n. 626 (entre autre, la disposition du titre VII n'est pas appliquée), D.Lgs 02/02/2002 n. 25, D.Lgs. 03/02/1997 n.52, et modifications et adaptations successives, et toute autre disposition nationale applicable.

16. AUTRES INFORMATIONS

Parmi les sources des données utilisées pour rédiger la présente fiche de données :

Institut Supérieur de la santé - Prot. 30189/TOA6 du 10 octobre 1997 "Classification de la dangerosité du bitume et du goudron"

NIOSH Registry of toxic effects of chemical substances SAX Dangerous Properties of industrial materials

Bertazzi P.A., Foà V., Fustinoni S. "*Exposition professionnelle aux hydrocarbures polycycliques aromatiques durant l'application bitumineuse*", Université des Etudes de Milan, Département de médecine du travail, Milan, 2005



FEDERCHIMICA
AISPEC

MBP Gruppo produttori membrane bitume polimero

Les informations figurant dans cette fiche sont fournies en l'état actuel de nos connaissances, sans aucune valeur contractuelle et sont susceptibles d'être modifiées. Le produit doit être conservé et utilisé selon les normes d'hygiène, sécurité et bonne pratique industrielle, selon les indications techniques du fournisseur et conformément aux dispositions de loi.